

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021**

Numéro	29
Objet	Complément de zonages assainissement et pluvial des communes raccordées à la station d'épuration située à Barberey-Saint-Sulpice : zonage assainissement pour les communes de Saint-Germain et Villechétif et zonage pluvial pour les communes de Creney-près-Troyes, Lavau, Saint-Pouange et Villechétif
Rapporteur	Marie-France JOLLIOT

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs) : 123

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëffia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÉNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

**Excusés :** BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
123		123		

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021****COMPLEMENT DE ZONAGES ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL DES COMMUNES  
RACCORDEES A LA STATION D'EPURATION SITUEE A BARBEREY-SAINT-SULPICE :  
ZONAGE ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE SAINT-GERMAIN ET VILLECHETIF  
ET ZONAGE PLUVIAL POUR LES COMMUNES DE CRENEY-PRES-TROYES, LAVAU, SAINT-  
POUANGE ET VILLECHETIF****Annexes :**

- Synthèse du complément de zonages assainissement et pluvial
- Réseaux et zonage : Creney Près Troyes
- Réseaux et zonage : Lavau
- Réseaux et zonage : Saint Pouange
- Réseaux et zonage : Villechétif

**Exposé :**

Troyes Champagne Métropole est compétent en matière d'assainissement ainsi qu'en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans ce cadre, l'article L. 2224-10 du CCTG établit que les établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux prioritaires de réduction à la source des écoulements par temps de pluie, et de maîtrise des rejets de temps secs, le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) incite les gestionnaires à s'engager dans cette démarche. En effet, l'Agence prévoit pour cela, notamment, la minoration des taux d'aide pour tous travaux de création et d'extension des réseaux concernant une agglomération d'assainissement de plus de 10 000

Equivalent-Habitant (EH), en l'absence de zonage assainissement et pluvial approuvé après enquête publique.

### **Zonage assainissement des communes de Saint-Germain et Villechétif :**

20 communes de Troyes Champagne Métropole sont raccordées au système d'assainissement de la station d'épuration située à Barberey-Saint-Sulpice d'une capacité de 260 000 EH. Sur ces 20 communes, seules deux communes ne disposent pas de zonage assainissement approuvé après enquête publique. Il s'agit des communes de Saint-Germain et Villechétif.

Il convient donc de compléter le zonage assainissement sur le périmètre de ces deux communes.

### **Zonage pluvial des communes de Creney-près-Troyes, Lavau, Saint-Pouange et Villechétif :**

Sur le périmètre de Troyes Champagne Métropole un zonage pluvial approuvé après enquête publique existe sur le périmètre des 19 communes suivantes : Bréviandes, Buchères, La Chapelle Saint-Luc, Isle Aumont, Moussey, Les Noës-près-Troyes, Pont Sainte-Marie, La Rivière de Corps, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine, Saint-Germain, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Thibault, Saint-Léger-près-Troyes, Torvilliers, Troyes et Verrières.

Sur l'agglomération d'assainissement de la station d'épuration située à Barberey-Saint-Sulpice, seules 4 communes ne disposent pas encore de zonage pluvial approuvé après enquête publique. Il s'agit des communes de Creney-près-Troyes, Lavau, Saint-Pouange et Villechétif.

Dans ces conditions et au vu des éléments exposés, il convient, dans un premier temps de compléter le zonage pluvial approuvé avec ces quatre communes.

Dans un second temps il conviendra de poursuivre et d'étendre le zonage pluvial aux 58 autres communes de Troyes Champagne Métropole. Suivant les recommandations du guide du CEREMA, cette démarche pourrait être menée en parallèle d'une éventuelle démarche de PLUi à l'échelle de Troyes Champagne Métropole.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **RETENIR les propositions du zonage assainissement pour les communes de Saint-Germain et Villechétif ;**
- **RETENIR les propositions du zonage pluvial pour les communes de Creney, Lavau, Saint-Pouange et Villechétif ;**
- **AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la soumission de ces zonage assainissement et pluvial à enquête publique ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**